CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1ère REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1ère/III-04

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

———

Le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 1994. Il y a donc dix ans maintenant que le Conseil Général s'est investi dans le développement de l'enseignement supérieur.

Cet anniversaire m'amène à faire un bref rappel.

Après une première expérience dans la création d'un Diplôme Universitaire « Tourisme », notre partenariat avec l'Université Toulouse I Sciences Sociales nous a conduit à ouvrir la 1ère année de la licence de Droit et d'Administration Economique et sociale, pour arriver, quatre ans plus tard, aux deux années de DEUG de cette formation.

En parallèle, l'Université Toulouse II Le Mirail nous a sollicités pour la création du Département « Archives et Médiathèque » qui se décline aujourd'hui du DEUG (deux ans) au DESS (cinq années d'études post bac).

Enfin, notre troisième partenariat, concerne aussi encore l'Université Toulouse II Le Mirail, avec l'implantation de l'Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués ». Accueilli en 2001, avec le DEUG, il s'est développé, lui aussi, jusqu'au DESS.

Aujourd'hui, 749 étudiants en formation initiale fréquentent le site auxquels se rajoute une centaine de stagiaires de la formation continue.

La répartition étudiante se présente comme suit :

- Université des Sciences Sociales Toulouse I 1ères et 2ème années de licences de Droit et d'Administration Economique et Sociale, Licence professionnelle « Acheteur Industriel ».	252
- Université Toulouse le Mirail Département « Archives et Médiathèque »	188
- Université Toulouse le Mirail – IUP « Arts Appliqués »	110
- Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M. Midi-Pyrénées)	199
	749

Ce développement est, bien évidemment, allé de pair avec les investissements importants réalisés par le Conseil Général dans le cadre d' «Université 2000» et d' «Université 3ème millénaire».

De 1994 à 2000, le volet budgétaire « Enseignement Supérieur » nous a permis, avec « Université 2000 » :

- de rénover le bâtiment principal en y aménageant amphithéâtres, salles de cours et locaux administratifs ;
- de restructurer l'ancien pavillon scientifique en y réalisant des laboratoires informatiques ;
- de construire une médiathèque, offrant aux étudiants toute la logistique nécessaire à leurs recherches,

pour un investissement de 2.9 M€.

Avec «Université 3ème millénaire», sont prévus deux investissements complémentaires majeurs :

- un restaurant universitaire ;
- un bâtiment pour l'« IUP Arts Appliqués ».

I – Le Restaurant Universitaire

Par convention en date du 6 novembre 2001, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du restaurant universitaire. A ce jour, l'intégralité des crédits concernant le financement de ce projet, est disponible à hauteur de 2 652 613 €.

En septembre 2003, les services du Rectorat ont suspendu ce dossier dans l'attente de l'analyse des conditions d'exploitation de cet équipement, qu'ils souhaitaient voir assurer par un gestionnaire public, et non privé comme initialement envisagé.

Devant les difficultés entraînant le blocage du projet initial, nous avons revu ce projet sur la base d'un service de 350 repas/jour, fonctionnant sous forme de self linéaire, avec une gestion assurée par l'IUFM avec, comme aujourd'hui, mise à disposition de personnel départemental.

Cette nouvelle mouture a reçu l'accord de principe des services du Rectorat qui doit, maintenant, valider le programme technique de construction dessiné à partir de ces nouvelles bases.

Le projet retenu, fidèle au principe que nous avions arrêté à l'origine, intègre donc :

- la construction d'un bâtiment de 1 003 m2 destiné à assurer la restauration quotidienne,
- la transformation du centre de restauration actuel en lieu de vie artistique et culturel à l'usage des étudiants.

Vous trouverez en annexe le plan de ce futur restaurant, ainsi que le programme d'opération, le tableau des surfaces et le planning prévisionnel proposé par l'architecte. Les travaux doivent démarrer en septembre 2005 pour une mise en service à la rentrée universitaire 2006, je souhaite donc faire avancer ce dossier au plus vite et sollicite votre accord pour lancer la consultation des entreprises.

II – Le Bâtiment pédagogique « I.U.P. Arts Appliqués »

L'enveloppe des crédits affectés à cette seconde opération s'élève à 2 294 358 €.

Conformément au souhait exprimé par l'Université du Mirail, un complément au programme de construction a été lancé afin de retenir l'intervention d'un programmiste. A ce stade du dossier, les esquisses ont reçu l'agrément de l'ensemble des opérateurs. Le projet du futur bâtiment vous sera présenté lors de la décision modificative n° 1 ou n° 2 de 2005. Sa construction devrait débuter courant fin 2005.

En dehors de l'enveloppe des crédits du Contrat de Plan, je soumets chaque année à votre arbitrage l'ensemble des crédits à voter pour le bon fonctionnement du site.

INVESTISSEMENTS A REALISER

Au titre de cette année, les crédits d'investissement devraient s'élever à 75 050.

Travaux

Chaque année, dans le cadre des conventions qui nous lient à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, il est prévu un programme de travaux relatif à la conservation de leur patrimoine immobilier.

Au titre de 2005 je vous propose 30 000 € sur l'article 231.312 Fonction 23 pour la mise sous sécurité incendie et la salubrité et la protection des combles du bâtiment.

En ce qui concerne les travaux à prévoir sur le site universitaire proprement dit, je vous propose un crédit de 12 250 € sur l'article 231.312 Fonction 23 pour effectuer les travaux suivants :

- la salle 01, au rez-de-chaussée du bâtiment administratif est rarement utilisée à cause d'un manque d'isolation phonique qui rend difficile des séances d'enseignement. Il est donc prévu d'effectuer des travaux d'isolation de ce type pour un montant de 2000 € ;
- avec la nouvelle salle informatique à l'attention des enseignements du Département Archives et Médiathèque la mise sous sécurité du bâtiment administratif est nécessaire ; elle est prévue pour un montant de 8 250 € ;
- enfin, il est nécessaire de prévoir le câblage téléphonique de la loge d'accueil. Ces travaux sont prévus pour un montant de 2000 €.

Equipement informatique et divers

Je vous propose d'adopter un crédit de :

- 2 800 € sur l'article 2051 fonction 23 pour l'acquisition de logiciels de conception,
- 11 000 € sur l'article 2157 fonction 23 pour l'acquisition de matériel photo et vidéo et hi fi nécessaires à tous les enseignements (8 000 €), ainsi que le changement de la climatisation du local « serveur » qui est hors d'usage (2 900 €)

- 6 000 € sur l'article 21831 fonction 23 pour l'acquisition d'un nouveau serveur informatique (3 000 €), et d'une imprimante EPSON A3 (3 000 €) ;
- 13 000 € sur l'article 21841 Fonction 23 pour l'équipement mobilier d'un laboratoire informatique et l'acquisition de divers mobiliers et matériels.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de 2005 les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 549 363 € auxquels viennent s'ajouter 559 300 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site.

La commune de Montauban participe actuellement forfaitairement à hauteur de 152 449 € aux dépenses de fonctionnement. J'ai adressé divers courriers proposant un réajustement de cette somme compte tenu d'une part, du coût de fonctionnement du site et des 25 personnels départementaux qui sont, comme prévu, affectés, et, d'autre part, de la charge financière liée à l'équipement pédagogique de l'I.U.P « Arts Appliqués ».

Dans l'attente d'une réponse de la Mairie de Montauban, je soumets à votre approbation les demandes suivantes :

60611 23 : Eau et assainissement..... 9 000 €

60612 23 : Energie – Electricité..... 43 000 €

60623 23 : Alimentation ..... 1 000 €

60628 23 : Autres fournitures ..... 1 500 €

60631 23 : Fournitures d'entretien..... 2 500 €

60632 23 : Fournitures de petit équipement ..... 14 000 €

60636 23 **:** Habillement et vêtements de travail ..... 200 €

6064 23 : Fournitures administratives ..... 7 000 €

6065 23 : Livres, disques, cassettes ..... 2 500 €

6122 23 : Crédit-bail mobilier..... 118 000 €
(ces crédits concernent les locations informatiques.)

6135 23 : Locations mobilières..... 72 800 €
(les frais de location de 375 m2 d'algécos équipés en salles de cours, la location et l'entretien du linge du personnel d'entretien intervenant sur la restauration.)

61521 23 : Entretien des terrains ..... 2 000 €

61522 23 : Entretien et réparation des bâtiments..... 10 000 €

61558 23 : Entretien et réparation biens mobiliers..... 5 000 €

6156 23 : Maintenance..... 25 000 €
(contrats de maintenance des ascenseurs, les systèmes de ventilation, la sécurité électrique, les systèmes de surveillance, le système téléphonique, le système informatique ainsi que deux photocopieurs installés sur le site.)

6182 23 : Documentation générale et technique..... 8 000 €
6188 23 **:** Autres frais divers..... 900 €
6231 23 **:** Annonces et insertions..... 8 000 €
6234 23 : Réceptions..... 1 200 €
6236 23 : Catalogues et imprimés et publications ..... 7 000 €
6245 23 : Transports de personnes extérieures
à la collectivité ..... 3 000 €
6281 23 **:** Concours divers ..... 50 €
6282 23 : Frais de gardiennage ..... 3 000 €
62831 23 : Frais de nettoyage des locaux (remplacement)..... 13 000 €
6288 23 : Divers (autres prestations) ..... 5 000 €
6568 23 : Autres participations..... 2 600 €
65681 23 : Participation pédagogique..... 146 000 €
656826 23 : Participation fonctionnement IUFM..... 38 113 €

549 363 €

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir :

- me donner votre accord sur l'ensemble de ces orientations,
- lancer la procédure de consultation des entreprises relatives à la construction du restaurant universitaire,
- approuver les autorisations de programme et ratifier les crédits de paiement présentés ci-dessus.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Restaurant universitaire

– Donne acte à Monsieur le Président de l'état d'avancement du projet du restaurant universitaire ;

– Approuve le projet présenté (plan, programme d'opération, tableau des surfaces, planning prévisionnel proposé par l'architecte Bernard Salomon, étant précisé que les travaux démarreront en septembre 2005 pour une mise en service à la rentrée universitaire 2006 ;

– Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises.

Bâtiment pédagogique IUT/Arts appliqués

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative au projet de construction du futur bâtiment pédagogique IUT/Arts appliqués ;

– Approuve les autorisations de programme et l'inscription des crédits de paiement suivants :

Travaux

Article 231.312, fonction 23
mise sous sécurité incendie, salubrité et protection
des combles du bâtiment : ……30 000 €

Article 231.312, fonction 23
travaux sur site universitaire : ……..12 250 €
dont :

- 2 000 € pour les travaux d'isolation de la salle 01 rez-de-chaussée du bâtiment administratif ;

- 8 250 € pour la mise sous sécurité du bâtiment administration (nouvelle salle informatique)
- 2 000 € pour la câblage téléphonique de la loge d'accueil.

Equipement informatique et divers

- 2 800 € sur l'article 2051 fonction 23 pour l'acquisition de logiciels de conception,
- 11 000 € sur l'article 2157 fonction 23 pour l'acquisition de matériel photo et vidéo et hi fi nécessaires à tous les enseignements (8 000 €), ainsi que le changement de la climatisation du local « serveur » qui est hors d'usage (2 900 €)
- 6 000 € sur l'article 21831 fonction 23 pour l'acquisition d'un nouveau serveur informatique (3 000 €), et d'une imprimante EPSON A3 (3 000 €) ;
- 13 000 € sur l'article 21841 fonction 23 pour l'équipement mobilier d'un laboratoire informatique et l'acquisition de divers mobiliers et matériels.

Dépenses de fonctionnement

– Vote un crédit de fonctionnement global de 549 363 € au titre de 2005, auxquels s'ajoutent 559 300 € de salaires et charges sociales des agents départementaux déployés sur le site ;

– Prend acte des démarches engagées par Monsieur le Président auprès de la Mairie de Montauban en vue du réajustement de la participation financière actuelle de la ville (152 449 €) ;

– Dans l'attente de la réponse de la Mairie de Montauban, ratifie l'inscription des crédits suivants :

60611 23 **:** Eau et assainissement ..... 9 000 €
60612 23 : Energie – Electricité..... 43 000 €
60623 23 **:** Alimentation ..... 1 000 €
60628 23 : Autres fournitures ..... 1 500 €
60631 23 : Fournitures d'entretien..... 2 500 €
60632 23 : Fournitures de petit équipement ..... 14 000 €
60636 23 **:** Habillement et vêtements de travail ..... 200 €
6064 23 : Fournitures administratives ..... 7 000 €
6065 23 : Livres, disques, cassettes ..... 2 500 €
6122 23 : Crédit-bail mobilier..... 118 000 €
(ces crédits concernent les locations informatiques.)

6135 23 : Locations mobilières..... 72 800 €
(les frais de location de 375 m2 d'algécos équipés en salles de cours, la location et l'entretien du linge du personnel d'entretien intervenant sur la restauration.)
61521 23 : Entretien des terrains ..... 2 000 €
61522 23 : Entretien et réparation des bâtiments..... 10 000 €
61558 23 : Entretien et réparation biens mobiliers ..... 5 000 €
6156 23 : Maintenance..... 25 000 €
(contrats de maintenance des ascenseurs, les systèmes de ventilation, la sécurité électrique, les systèmes de surveillance, le système téléphonique, le système informatique ainsi que deux photocopieurs installés sur le site.)
6182 23 : Documentation générale et technique..... 8 000 €
6188 23 **:** Autres frais divers..... 900 €
6231 23 **:** Annonces et insertions..... 8 000 €
6234 23 : Réceptions..... 1 200 €
6236 23 : Catalogues et imprimés et publications ..... 7 000 €
6245 23 : Transports de personnes extérieures
à la collectivité ..... 3 000 €
6281 23 **:** Concours divers ..... 50 €
6282 23 : Frais de gardiennage ..... 3 000 €
62831 23 : Frais de nettoyage des locaux (remplacement)..... 13 000 €
6288 23 : Divers (autres prestations) ..... 5 000 €
6568 23 : Autres participations ..... 2 600 €
65681 23 : Participation pédagogique..... 146 000 €
656826 23 : Participation fonctionnement IUFM..... 38 113 €

549 363 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,